

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Yvan Pahud et consorts –
Maintenir des forêts productives ici, c'est garantir, notre indépendance énergétique et un
approvisionnement en bois de construction local. (22_INT_99)

Rappel de l'intervention parlementaire

La crise du Covid et maintenant le conflit ukrainien démontre que la Suisse est dépendante des importations pour garantir la sécurité énergétique, alimentaire et en matériaux de base pour notre population.

Pénurie de bois énergie.

La crise énergétique avec les possibles coupures d'électricité et de gaz ont fait que la population s'est tournée vers les sources d'énergie locale et principalement le bois.

Aux vues des possibles pénuries, de nombreuses personnes ont changé leur mode de chauffage anciennement au mazout ou au gaz et ont acquis un chauffage à bois, tel que pellet, bûche ou plaquettes forestière.

Or, aujourd'hui il devient quasi impossible de trouver des pellets dans les magasins et les vendeurs de bois de feu ont quasi vendu tout le stock prévu pour cet hiver.

Même avec un retour à la normale à moyen terme cette situation pourrait-être amenée à se répéter.

Des mesures doivent-être prise pour garantir un approvisionnement en bois énergie à notre population.

Pénurie de bois de construction.

Avec le changement climatique le bois de résineux (épicéa et sapin blanc) devrait à moyen terme disparaître du plateau vaudois pour se cantonner aux Préalpes, au Jura et éventuellement aux forêts du Jorat en dessus de 700m d'altitude. Le feuillu ou d'autres essences de résineux mieux adapté devront palier à ce manque, mais ceci se fera sur plusieurs décennies.

Cette diminution du bois d'épicéa et sapin va poser un sérieux problème au milieu de la construction vaudoise et Suisse.

Aujourd'hui plus de 5 mios de m3 de bois sont importés en Suisse principalement d'Europe.

Avec le changement climatique l'Europe est également touchée par le bostryche qui ravage l'épicéa. A moyen terme le potentiel en bois de service (construction) va drastiquement diminuer en Europe. Celle-ci n'aura d'autre choix que de se tourner vers les pays du Nord ou plus particulièrement vers les pays de l'Est dont la Russie qui dispose d'un grand potentiel en bois de résineux.

La Suisse est donc aujourd'hui extrêmement dépendante du marché international, et des mesures doivent être prise pour garantir notre auto-approvisionnement en bois de construction et en bois énergie.

Des réserves forestières OUI, mais pas au détriment de notre sécurité d'approvisionnement en bois !

Projet de réserve forestière des Petits Plats au Noirmont/ Vallée de Joux

Le cadre de la politique fédérale et cantonale visant à promouvoir la biodiversité en forêt stipule que 10% de l'aire forestière devra être classée comme réserve forestière d'ici à 2030. La politique forestière vaudoise vise notamment la création de trois grandes réserves de plus de 500 ha, une dans chaque région (Plateau, Jura, Préalpes/Alpes). Dans les Alpes, la Réserve forestière de la Pierreuse a été créée en 2012. Sur le Plateau, un projet de réserve en lien avec la création du Parc naturel périurbain du Jorat est en cours.

Dans le Jura, le projet de réserve forestière mixte des Petits Plats au Noirmont permettrait la réalisation de cette politique avec un périmètre projeté de 1392 hectares.

Le trop et le trop peu !

*Mais alors pourquoi mettre 1392 hectares sous cloche quand le Canton pourrait s'en tenir à 500 hectares ?
En effet, vu la situation actuelle le périmètre projeté semble ne plus coller avec la réalité.*

Tout en garantissant la biodiversité, notre Canton doit garder des surfaces de forêts productives afin de garantir à la population du bois énergie et du bois de construction local.

Les projets de réserves forestières doivent désormais tenir compte de ces critères.

Dès lors, j'ai le plaisir de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Canton partage-t-il les préoccupations de l'interpellant sur la situation actuelle ?*
- Concernant le projet de la Vallée de Joux, pour quelles raisons le Conseil d'Etat projette-t-il de classer près de 1400 hectares en réserve forestière soit près de 3 fois plus que le minimum demandé par la Confédération ?*
- Toujours concernant le projet des Petits Plats, une solution avec une surface répondant aux exigences de la Confédération soit environ 500 hectares et se situant sur la partie la moins productrice du massif a-t-elle été envisagée et sinon pourquoi ?*
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il un moratoire ou un report des projets de réserves ?*
- Quelles actions le Conseil d'Etat envisage-t-il pour garantir à la filière bois vaudoise (exploitant forestier, scierie, 1^{ère} et 2^{ème} transformation, construction bois) du bois de service de qualité et en suffisance pour palier à la diminution de l'épicéa et du sapin blanc ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

L'Auberson, le 23 août 2022

Yvan Pahud

Réponse du Conseil d'Etat

Le Canton partage-t-il les préoccupations de l'interpellant sur la situation actuelle ?

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations de l'interpellant sur le marché du bois-énergie. Des tensions sur ce marché sont effectivement palpables depuis plusieurs mois. Quant au marché du bois d'œuvre, la situation est plutôt stable pour le moment. La hausse des prix observée en début d'année 2022 a tendance à se résorber depuis quelques mois.

La situation de la ressource bois au niveau du canton est la suivante (basé sur la statistique des 20 dernières années). La forêt vaudoise s'accroît d'environ 650'000 m³ de bois par année. De ce volume, 450'000 m³ sont exploités, dont 270'000 m³ de bois de service et 180'000 m³ pour les filières de bois d'industrie et de bois-énergie.

Concernant le bois-énergie, la stratégie cantonale bois-énergie (2017) rappelle qu'il s'agit d'une des ressources énergétiques importantes du canton de Vaud. Le potentiel total valorisable a été calculé à 285'000 To/an et permettrait à terme de couvrir 30% des besoins en chauffage à l'horizon 2050. Ce potentiel valorisable est notamment constitué du bois de forêt, du bois usagé, du bois d'industrie et des déchets de sciage. Actuellement, le canton valorise 65% de ce potentiel. Le solde restant à utiliser se monte à 105'000 To/an dont près de la moitié peut venir de la forêt avec une augmentation d'exploitation de 100'000 m³/an de plus qu'actuellement (+22%) en restant dans le cadre d'une gestion forestière équilibrée. Par ailleurs, la stratégie bois-énergie du Canton trouve sa place dans le développement du mix énergétique renouvelable vaudois. En ce sens, elle n'a pas pour objectif une généralisation de la filière bois-énergie sur tout son territoire, mais vise à développer la bonne énergie renouvelable au bon endroit en tenant compte des potentialités et des ressources disponibles localement ainsi que des niveaux de pollution de l'air. Elle est cohérente avec la Conception cantonale de l'énergie, qui s'assure d'une valorisation coordonnée des différents gisements énergétiques en priorisant la réalisation des installations utilisant des ressources situationnelles qui doivent être utilisées sur place et ne peuvent pas être transportées (géothermie, nappes, eau de lac, STEP, biogaz, etc.).

Marge de manœuvre pour augmenter l'exploitation de bois dans le canton :

En cas de besoins supplémentaires, autant la production de bois de service (+ 45'000 m³/an) que celle de bois-énergie (+ 100'000 m³/an, cf. paragraphe précédent) pourraient être augmentées tout en restant dans le cadre d'une exploitation durable des forêts, en adéquation avec le maintien des nombreuses fonctions de la forêt et des objectifs de la biodiversité. En effet, 10% en moyenne des possibilités de coupes annuelles des forêts publiques ne sont pas exploitées, et une part importante du bois de service feuillu n'est pas exploitée en tant que tel mais valorisée sous d'autres formes d'assortiments, notamment en bois-énergie.

Concernant le projet de la Vallée de Joux, pour quelles raisons le Conseil d'Etat projette-t-il de classer près de 1400 hectares en réserve forestière soit près de 3 fois plus que le minimum demandé par la Confédération ?

Plusieurs études de variantes ont été discutées au stade de l'avant-projet, notamment par rapport au choix du type de réserves, naturelles ou particulières. Comme l'intégralité du site se prête actuellement à une réserve, il a été décidé de proposer un périmètre d'étude dépassant l'objectif de 500 ha fixé par la Confédération pour les raisons suivantes :

- Le secteur possède de nombreuses valeurs naturelles à préserver dont un grand secteur sur lapiez, très intéressant en termes de biodiversité.
- Dans la majorité du périmètre, la productivité n'est pas prépondérante. En effet, la majeure partie du site est en pâturage boisé, par ailleurs, un très grand secteur dans la partie amont est une forêt sur lapiez.
- Le secteur concerné est très peu exploité et ne possède actuellement que très peu de dessertes. Mettre ces surfaces en réserve permet de rationaliser les ressources publiques en ne développant pas d'infrastructure supplémentaire dans un secteur qui actuellement n'en possède que très peu. En outre, la complexité du parcellaire (très petites parcelles avec de nombreux propriétaires) rend l'exploitation très laborieuse.

L'ensemble des arguments ci-dessus mettent en évidence le fait que l'ensemble du site se prête très bien à la mise en place d'une réserve forestière.

Cette approche est également cohérente avec le programme de législature qui prévoit de protéger la biodiversité par la réalisation d'un plan sectoriel de l'infrastructure écologique avec la création d'un réseau d'aires centrales et de mise en réseau représentant entre 15 et 20 % du territoire cantonal.

Par ailleurs, il est à souligner que la décision finale de rejoindre la réserve appartient aux propriétaires fonciers, il n'y a donc à ce stade aucune garantie que l'intégralité de la zone devienne une réserve forestière.

Toujours concernant le projet des Petits Plats, une solution avec une surface répondant aux exigences de la Confédération soit environ 500 hectares et se situant sur la partie la moins productrice du massif a-t-elle été envisagée et sinon pourquoi ?

Toutes les solutions ont été examinées, dont celle de créer une réserve de 500ha sur les parties les moins productives. Créer une réserve plus petite alors que l'intégralité s'y prête et qu'il n'y a pas de garantie d'adhésion au projet de la part des propriétaires n'aurait donc pas fait de sens à ce stade. De ce fait, l'intégralité du secteur a été proposé comme réserve.

A noter qu'il s'agira d'une réserve mixte et que seule une petite partie du périmètre (190 ha) est en réserve naturelle (sans coupe de bois). Dans le reste du secteur (1'239 ha - réserve particulière), les coupes de bois peuvent être réalisées pour autant qu'elles servent, soit au maintien de la qualité naturelle et paysagère des pâturages boisés, soit au maintien d'espèces-cibles prioritaires nécessitant des travaux.

Le Conseil d'Etat envisage-t-il un moratoire ou un report des projets de réserves ?

L'objectif fixé par la Confédération est d'atteindre 10% de réserves forestières sur le canton en 2030. La politique forestière 2040, validée récemment par le Conseil d'Etat, reprend et confirme cet objectif. A ce jour, la proportion de forêt en réserve est d'un peu plus de 4% à l'échelle du canton. Afin d'atteindre cet objectif de 10%, le Conseil d'Etat n'envisage pas de moratoire ni de report de projets de réserve forestière.

Quelles actions le Conseil d'Etat envisage-t-il pour garantir à la filière bois vaudoise (exploitant forestier, scierie, 1^{ère} et 2^{ème} transformation, construction bois) du bois de service de qualité et en suffisance pour palier à la diminution de l'épicéa et du sapin blanc ?

La première action passe par le crédit-cadre lié au Plan climat cantonal pour l'adaptation des forêts, qui a pour but de garantir les fonctions forestières, y compris l'approvisionnement en bois de service de qualité, malgré un futur climat plus chaud et plus sec. Cette adaptation passe par la promotion d'essences d'avenir adaptées aux futures conditions climatiques et par l'augmentation de la diversité en essences pour limiter les risques liés à l'intensification des aléas météorologiques. Un grand nombre d'essences d'avenir – dont les volumes vont augmenter ces prochaines décennies au détriment de l'épicéa et du sapin – présentent des propriétés très intéressantes pour la production de bois de service de qualité : douglas, mélèze et pins pour les résineux ; chênes, érables, merisier ou encore noyer pour les feuillus.

Par ailleurs, le crédit-cadre lié au Plan climat vaudois pour favoriser l'utilisation du bois en cascade a notamment pour but de favoriser des nouveaux modèles d'affaires, qui peuvent être l'utilisation de nouvelles essences pour le bois de service.

Finalement, le Canton soutient la « plateforme vaudoise du bois » (www.bois-durable.ch) focalisée sur la filière du bois de service suisse transformé dans le canton de Vaud et dont le but est d'améliorer la fluidité ainsi que la qualité de l'approvisionnement en agissant sur toutes les étapes de la filière, de la gestion des forêts et la production de bois jusqu'à l'information des maîtres d'ouvrage. Ses actions sont réparties selon les trois axes suivants : (i) soutien aux entreprises, (ii) appui aux maîtres d'ouvrage et (iii) information de différents publics cibles.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1^{er} février 2023.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

A. Buffat